



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 158 CC/40

Réunion du 16/05/2018

Membres : MM. LECOUR – DA SILVA – FAORO – BELORGEY

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS

Procédure :

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, **obligatoirement**, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette ou à l'étape du dysfonctionnement. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec

Match 20014588 U15 D2 C SEURRE – MEURSAULT du 12/05/2018

Après lecture du rapport du constat d'échec, la Commission des compétitions valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 20347295 U15 F JSIF 2 – CHENOVE du 12/05/2018

Après lecture du rapport du constat d'échec, la Commission des compétitions valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 10, 12 et 13 Mai 2018

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :

Amende 16 € : TALANT (D2) – CHENOVE (CCO) – CHENOVE (D1)

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

SENIORS

FORFAITS

- **Match 20382970 D4 Niveau Bas C DAIX 3 – GEVREY 2 du 13/05/2018**

Forfait non déclaré de DAIX 3.

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / -1 point à DAIX 3 pour en porter le bénéfice à GEVREY 2.

Amende 100 € à DAIX.

- **Match 20382969 D4 Niveau Bas C ENT FCCL 4 – SOMBERNON GISSEY 2 du 13/05/2018**

Forfait déclaré de ENT FCCL 4

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / -1 point à ENT FCCL 4 pour en porter le bénéfice à SOMBERNON GISSEY 2.

Amende 50 € à ENT FCCL .

- **Match 20383029 D4 Niveau Bas E MAGNY – ULFE 2 du 13/05/2018**

Forfait déclaré de MAGNY.

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / -1 point à MAGNY pour en porter le bénéfice à ULFE 2.

Amende 50 € à MAGNY.

FORFAIT GENERAL

- **Forfait général de BRESSEY 2**

Les équipes devant rencontrer cette équipe doivent la rayer de leur calendrier.

L'équipe de BRESSEY 2 conserve ses points.

Amende 120 € à BRESSEY

CHANGEMENTS DATES - HORAIRES et TERRAINS

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

- Match 19708178 D2 B ASFO – TALANT du 27/05/2018 se jouera le 26/05/2018 à 18h45.
- Match 19708707 D3 D CHASSAGNE 2 – SENNECEY du 27/05/2018 se jouera à 12h30.
- Match 20382960 D4 NB C SOMBERNON GISSEY 2 – DAIX 3 du 22/04/2018 se jouera le 18/05/2018 à 20h.

COURRIERS

- **De VOUGEOT** : Match 20382758 D4 NH D VOUGEOT – TALANT 2.

La Commission des Compétitions demande aux deux clubs de trouver une date **avant le 02/06/2018**.

- **De MERCEUIL** : Le match 19708715 D3 D MERCEUIL – GRESILLES 2 du 03/06/2018 se jouera à BEAUNE (Stade Jean DESANGLE).

- **De MM LECOUR – MONNIN – DA SILVA** : rapports délégation des ½ finales de Coupes : pris note. La Commission des Compétitions remercie les 4 délégués qui ont œuvrés bénévolement sur ces demi – finales.

- **De FONTAINE LES DIJON** : voir règlement CCO 2.2.A Article 2.b. (la Commission des Compétitions considère que les deux équipes de FONTAINE LES DIJON jouent le même jour).

- **De POUSSOTS** : aucun élément ne peut empêcher la montée.

- **De MPL et ETEVAUX** : 9 montées de D4 NH en D3 soit les 2 premiers de chaque groupe et le meilleur troisième (suivant le nombre de descentes de R3).

ETHIQUE SPORTIVE

Article 1 - Challenge Ethique - Fair-Play & Lutte contre la Violence et les Incivilités Il est institué un challenge Ethique - Fair-Play & Lutte Contre la Violence et les Incivilités au sein du district en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

Catégories concernées

- Championnats Seniors Masculins
- Championnats Football Diversifié
- Championnats Jeunes (U18 et U15 ACCESS – U18 et U15 Départemental 1)

Les classements seront établis sauf sur les U15 D2 Domaine d'application L'application de ce règlement est valable quel que soit le nombre de matches de championnats disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe en y incluant les matches arrêtés et rejoués

Article 4 - LE CLASSEMENT DE L'ETHIQUE

La rectification du classement en tenant compte du retrait de points sera notifiée par la Commission des Compétitions Seniors et Jeunes.

Barème des Joueurs

Un avertissement	Un (1) point
Un match de suspension ferme suite 3 avertissements	Trois (3) points
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Deux matches de suspension ferme	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple - 18 mois de suspension = $(150 + (80 : 2)) = 190$ points)

Barème : TOUT AUTRE LICENCIE

Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) point
Blâme	Deux (2) points
Matches de suspension,	Identique barème « joueurs »

RETRAIT DE POINTS

Groupe de 14 Équipes	Groupe de 12 équipes	Groupes de 10 équipes	Malus au classement
De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Un (1) point
De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Deux (2) points
De 176 à 200	De 151 à 175	De 126 à 150	Trois (3) points
Et ainsi de suite			
Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison			

Les dossiers ayant entraîné un retrait de point(s) dans le cadre de la procédure disciplinaire ne feront pas l'objet d'un nouveau retrait de point(s) (proscription de la double peine).

En date du 09/05/2018

Retrait de point(s) appliqué au classement du 11/05/2018 (avec rappel des points du classement de l'Ethique Sportive)					
Division	Clubs	18/12/2017	09/05/2018	11/05/2018	
D1	SAULON/CORCELLES	1 (101 pts)	1 (136 pts)		
D1	GRESILLES FC			1 (113 pts)	
D2	OUGES		1 (108 pts)		
D2	BEAUNE 2			1 (101 pts)	
D2	TALANT			1 (102 pts)	
U18 ACCESS	GEVREY		1 (104 pts)		

TOURNOIS

- De **ASDDOM** : séniors et vétérans à 11 le samedi 09/06/2018.
- De **MAGNIEN – MANLAY – LACANCHE – BLIGNY** :
U15 F – U18 F – SENIORS F : le 30/06/2018
U7 – U9 – U11 – U13 : le 01/07/2018

JEUNES

**SUITE A UNE DERIVE TRES IMPORTANTE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE TERRAIN, D'HORAIRE ET DE DATE
La CDCJ REFUSERA SYSTEMATIQUEMENT LES DEMANDES NON FAITES PAR LE BIAIS DE FOOTCLUB
DANS LES DELAIS IMPARTIS
ET CE A PARTIR DU 23/04/2018 JUSQU'A LA FIN DE LA SAISON**

CHANGEMENTS DE DATES ET/OU D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 19924687 U18 D1 - A UCCF – FONTAINE LES DIJON 3 du 27/05/18 se jouera le 26/05/2018 à 17h.

Match 19991008 U18 D2 - A ENT VOUGEOT – CHEVIGNY ST SR 2 : la commission n'ayant plus de date disponible sur son calendrier, demande aux 2 clubs de trouver une date en semaine avant le 30/05/2018.

Match 19990944 U18 D2 - A ENT FAUVERNEY 2 – JSIF 3 du 20/05/2018 se jouera le 19/05/2018 à 15h à VARANGES.

Match 19991014 U18 D2 - A ST JEAN LOSNE 2 – ENT NEUILLY du 12/05/2018 se jouera le 19/05/2018 à 18h.

Match 20014503 U15 D2 - B GRESILLES FC – EF VILLAGES du 20/05/2018 se jouera le 23/05/2018 à 18h.

Match 20014561 U15 D2 - C ENT FCCL – ST JEAN LOSNE du 19/05/2018 se jouera à LADOIX SERRIGNY.

Match 20321871 U13 D1 - A ASPPT 2 – FONTAINE LES DIJON du 19/05/2018 se jouera au stade MICHEL RATEL 2 à FONTAINE LES DIJON.

Match 20321900 U13 D1 – B RUFFEY STE MARIE – ENT FAUVERNEY du 19/05/2018 se jouera le 26/05/2018 à 15h.

Match 20321817 U13 D2 - C VAL DE NORGE – CHASSAGNE du 19/05/2018 se jouera à 15h.

Match 20321846 U13 D2 - D FONTAINE LES DIJON 4 – GENLIS 3 du 19/05/2018 se jouera sur le terrain synthétique.

Match 20321812 U13 D2 - C CHASSAGNE – QUETIGNY 3 du 12/05/2018 se jouera le 21/05/2018 à 15H.

COURRIERS

- **De Mlle SIDONIE CLERC , arbitre de la rencontre 20014530 U15 D2 – B ENT SAULON CORCELLES - JSIF 2**

Le match était prévu à VOUGEOT et a été déplacé à CORCELLES LES CITEAUX sans prévenir l'arbitre.

La CDCJ demande au trésorier de debiter le compte de SAULON CORCELLES des frais de déplacement de l'arbitre.

- **De MEURSAULT :** Observations d'après match. La CDCJ prend note et précise que les observations sur les terrains doivent se faire avant le match. Les observations d'après match ne concernent que la qualification et la participation des joueurs.

POINTAGE FEUILLES DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7-U9-U11

PLATEAUX U7-U9-U11

Pointage plateaux des 28 avril et 5 mai 2018							
FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES							
	U7	U9	U11			Interclubs	
	19-mai	19-mai	28-avr	05-mai	26-mai	28-avr	
ASPTT DIJON			à Daix				
DAIX				à Grésilles			
DFCO			à Gevrey	à Grésilles			
DIJON ULFE			à Talant				
ESVO						à Châtillon U9	
FONTAINE			à Vingeanne	à Asfo			
GENLIS			à Aiserey				
GRESILLES			à Meursault				
GRESILLES						à Grésilles U9	
MAGNIEN			à Epoisses				
MANLAY						à Pouilly U7	
MORVANDELLE						à Pouilly U7	
POUILLY						à Pouilly U7	
QUETIGNY			à Daix				
RUFFEY			à Grésilles				
ST JEAN LOSNE			à Vougeot				
ST REMY						à Pouilly U7	
TALMAY						à Mpl U7	
TILLES			à Cessey				
UFCO			à Fontaine				
USCD			à Daix				
USSE			à Epoisses				
FEUILLES DE BILAN NON RECUES							
	U7	U9	U11			Interclubs	
	19-mai	19-mai	28-avr	05-mai	26-mai	28-avr	
JSIF			à Selongey				
QUETIGNY				x			

U13

Feuilles de matchs et de défi-jonglages manquantes

Journée 6 – 12/05/2018

20321839 D2 D JSIF 2 – QUETIGNY 2

20321673 D3 C ENT VITTEAUX 1 – ASFO 2

20321588 D3 D ENT CESSEY 1 – ST JEAN LOSNE 2

FEMININES

RAPPEL

La Commission rappelle aux équipes Séniors Féminines que les matchs sont visibles sur la FMI à partir du Lundi 14 h 00

Les matchs du lundi ne sont visualisables sur la tablette qu'à partir du lundi :

- La tablette récupère les rencontres sur une semaine sportive (du lundi au dimanche)
- L'interface WEB <https://fmi.fff.fr/> récupère les rencontres sur une semaine glissante (j+7)

Pour les matchs du lundi, ils doivent donc être préparés via l'interface web pendant le weekend et les rencontres peuvent être ensuite récupérées sur la tablette à partir du lundi matin.

Nous vous demandons de prendre, **obligatoirement**, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

FORFAIT

• **Match 20346919 U18 à 8 FEMININES ENT VILLERS LES POTS – ENT SAULON CORCELLES du 12/05/2018**

Forfait déclaré d'ENT SAULON CORCELLES.

La Commission des compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / -1 point à ENT SAULON CORCELLES pour en porter le bénéfice à ENT VILLERS LES POTS.

Amende 10 € à ENT SAULON CORCELLES.

CHANGEMENTS DE DATES ET/OU D'HORAIRES

Match 20025186 SENIORS FEM à 8 TILLES – EF VILLAGES du 22/05/2018 se jouera le 21/05/2018.

Match 20412342 PLAY OFF SENIORS FEM à 8 POUILLY EN AUXOIS - BRAZEY du 14/05/2018 se jouera le 11/06/2018.

Match 20412343 PLAY OFF SENIORS FEM à 8 REMILLY – SEURRE du 14/05/2018 se jouera le 18/08/2018 à 20h30.

Match 20346920 U18 à 8 FEM LONGVIC 2 – BEAUNE se jouera le 02/06/2018 à 13h.

Match 20347300 U15 à 8 F CHENOVE – DFCO FEMININ 2 du 19/05/2018 se jouera le 30/05/2018.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

**Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : P.FAORO**